

LA REVUE DE LA SOCIETE HISTORIQUE D'ILLIES



Au Fil d'Illies

Octobre 2022

Numéro 49

SOMMAIRE

Page 2

Sortie de la Grande-Guerre 2ème partie

Page 7

Archives de la SHI

Si vous avez des articles à proposer ou des sujets que vous aimeriez pouvoir écrire, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons tout notre possible pour vous aider.

Vous êtes tous les bienvenus.

La Société Historique d'Illies a pour but de :

Collecter, Conserver, Publier

les documents de toute nature relatifs à l'histoire de la commune.

N'hésitez pas à nous contacter :

Par courrier :
Société historique d'Illies, Mairie d'Illies, rue de la Mairie,
59480 Illies

Par Téléphone :
Mairie 03 20 29 04 06
Antoine BAVIERE 03 20 29 04 84

Au Fil d'Illies

Revue de la Société historique d'Illies, imprimée en mairie

REPRODUCTION INTERDITE
Sauf autorisation de la Revue

La Société historique d'Illies est présidée par Antoine BAVIERE
Siège social : Mairie d'Illies 59480 Illies

Sortie de la Grande Guerre

2ème partie

Des faits anciens

Dunkerque 10 mars 1917

Le Préfet du Nord à M Henri Delerue, maire d'Illies
Mon administration se préoccupe, en vue d'une réorganisation éventuelle, de rechercher l'adresse actuelle et la situation militaire de chacun des membres des conseils municipaux des communes du Nord actuellement occupées par l'ennemi.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me communiquer les indications que vous posséderiez ou que vous pourriez recueillir dans cet ordre d'idée tant en ce qui concerne votre commune que les membres de municipalités et Secrétaires de Mairies d'autres communes envahies du département.

1 - Les militaires du secteur

Chapitre 7 - Bientôt, retour en Allemagne.

Cambrai tient toujours. Les Anglo-Canadiens tentent de déborder la position par le nord et par le sud. Mais Lens tombe entre nos mains, quoique les Allemands, comme à Dixmude, s'accrochent hargneusement aux défenses est de la ville, défenses qui tiendront, comme la corde d'un arc, la ligne de résistance allemande. A l'autre extrémité de la corde il y a le bastion d'Armentières et, au centre des lignes allemandes, des troupes d'élite qui ne cèdent le terrain que pouce par pouce : entre autres, la division volante constituée par les régiments 201, 202 et 203, qui avait été rappelée de Russie en février 1918, à la veille de la grande offensive de printemps.

" J'avais vingt ans ", conte le 2ème Tireur Wippermann, qui appartient au 202ème régiment. « J'avais vingt ans et je faisais la guerre depuis un an. Nous étions considérés comme " Stosstruppen ", comme troupes d'assaut. C'est pourquoi on nous avait envoyés contenir l'offensive franco-anglaise dans le secteur de La Bassée, sur un front que les nôtres tenaient depuis le début de la guerre, mais que menaçaient maintenant les Anglais. Nous n'avons pas pu tenir longtemps, sous le feu de votre artillerie. Nous savions depuis toujours qu'elle était la meilleure du monde. On disait chez nous, dans le temps : « Infanterie allemande, artillerie française, cavalerie russe ». Bien entendu, vos artilleurs étaient aidés par les " Fesselballons ", ces sortes de petits zeppelins retenus au sol que vous appelez " saucisses ", et que nous voyions aussi petits que des pigeons. Par la suite, ils descendirent de plus en plus bas. Mais, d'une façon comme d'une autre, vos batteries visaient plus juste que les nôtres.

" Nous tenions le secteur depuis la mi-septembre. Nous avons dû abandonner La Bassée le 2 octobre. Le lendemain, nouveau recul jusqu'à Hantay, puis le 4 jusqu'à la voie ferrée entre Meurchin et Sainghin. Mais là, nous nous sommes retranchés, décidés à ne plus rien céder ".

Ce même 4 octobre, les allemands cèdent ailleurs : sur un front de plus de 70 km les Franco-Américains enfoncent le front de Champagne et d'Argonne.

Armentières est libérée le 4 août, il reste 15 km pour arriver à Lille. Lille est libérée le 17 octobre 1918.

Les chemins de l'armistice

François Debergh et André Gaillard éditions France-empire

2 Les civils d'Illies

Lille, le 6 juin 1916.

Le Sous-Préfet d'Avesnes faisant fonction de Préfet du Nord

Considérant que la commune d'Illies ayant été évacuée la municipalité et les membres du conseil municipal sont dispersés et se trouvent dans l'impossibilité de se réunir ;

Considérant qu'il importe, dans ces conditions, de nommer une délégation spéciale pour remplacer le conseil municipal en vue d'assurer la gestion des intérêts communaux ;

Considérant qu'il n'est pas possible, dans ces circonstances actuelles, de faire procéder par décret à cette désignation ;

Vu l'art.44 de la loi du 5 avril 1884 ;

ARRÊTE :

Art. 1er – Il est institué, pour l'administration à titre provisoire, de la commune d'Illies, une délégation spéciale ainsi composée :

MM Vienne, conseiller municipal d'Illies ;

Ledru Albert, instituteur ;

L'abbé Vercruysse, curé d'Illies ;

Art. 2ème – M Vienne remplira les fonctions de Président de la délégation.

Art 3ème – Les pouvoirs de cette délégation spéciale expireront de plein droit dès que la municipalité en exercice aura pu reprendre la direction des affaires communales.

L'APRES-GUERRE

Le 11 novembre 1918, l'armistice est signé, le premier journal en France à publier la nouvelle est L'Écho du Nord, qui n'a commencé à paraître que le 19 octobre, deux jours après la délivrance de Lille. Mais, le premier moment d'enthousiasme passé, les mères s'inquiètent, celles dont les enfants sont partis sur les routes de Belgique : - Quand va-t-on nous rendre nos

« Au Fil d'Illies »

petits ?

Les chemins de l'armistice

François Debergh et André Gaillard éditions France-empire

Les civils rentrent

Le 12 octobre 1918

Préfecture du Nord à Paris à M le Maire

Adresse : Monsieur H. DELERUE, maire d'Illies, 2 rue Aristide Dauwin, BERCK-PLAGE

Par votre lettre du 6 octobre courant, vous voulez bien solliciter l'autorisation de vous rendre à Illies, au titre de maire.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai immédiatement établi un laissez passer à votre nom et que je l'ai transmis pour visa à l'Autorité Militaire qui seule jusqu'ici peut autoriser le retour à Illies.

La vie municipale reprend

Les avis de décès continuent d'arriver, le 4 décembre 1918 décès du caporal Hennebique et le 12 février 1919 du canonier Lepoivre Edouard classe 1916 survenue le 14/12/1918 à l'hôpital.

-* Le soldat Arthur Edouard Michel Biens, né à Illies le 28/10/1887, est décédé à Rennes le 18/11/1918, à l'hôpital complémentaire n° 4. Il n'a pas été reconnu comme Mort pour la France (« NON mort pour la France »). Il était mineur et résidait à Vendin le Viel à l'incorporation en 1908 ; Classe 1907, faisait partie de l'armée, soldat de 2ème classe, 7ème régiment de chasseurs à cheval, matricule 01421 à la compagnie de Noeux les Mines.

Un état des lieux

Par le maire qui était Henri Delerue, (ou le secrétaire de mairie, D Carlier).

Notes sur la commune du 10 octobre 1914 au 23 mars 1920,

1er La commune d'Illies a été occupée par l'ennemi du 10 octobre 1914 à octobre 1918. A la suite d'une attaque, les anglais occupèrent environ la moitié de son territoire du 17 au 23 octobre 1914. Ce fut le commencement de la destruction, soit par les incendies ou le canon. Illies étant ensuite restée ligne de feu jusqu'à la mi-mars 1918, toutes les constructions et habitations furent détruites, soit 100/100 ou destruction totale ; conséquences : la majeure partie des champs coupés de nombreuses et profondes tranchées, troués par quantité d'obus, remplis d'abris en ciment armé, de fils de fer barbelés, etc.

2ème Sur 1471 habitants, il en restait le 8 octobre 1914 environ 450, les autres avaient fui devant l'ennemi ; du 17 au 23, 150 environ purent partir avec les alliés, le reste fut retenu par l'ennemi. Celui-ci en fit transporter une centaine le 29 novembre suivant (1914)

vers Roubaix, Tourcoing, Courtrai, etc., les habitants restants, constamment menacés par l'artillerie, pour la majeure partie recula de plusieurs lieues en arrière, dans les communes où ils purent trouver un refuge ; puis une cinquantaine qui restaient encore furent évacués définitivement après les terribles combats des 10, 11 et 12 mars 1915. On peut donc dire qu'après le 10 octobre 1914, toute vie communale et économique cessa à Illies. Après le 12 mars 1915, il ne resta plus un seul habitant indigène au village.

3ème Ce fut dans les 3 premiers mois de 1919, qu'un peu à la fois, une soixantaine des anciens habitants revinrent s'installer au milieu de ces ruines. Dès le début d'avril, les services administratifs recommençaient à fonctionner régulièrement. Depuis lors, au fur et à mesure qu'on a pu obtenir des baraquements, les anciens occupants ont réintégré les emplacements de leurs habitations détruites. Ils sont à ce jour (23 mars 1920) plus de 900 rapatriés, et avant peu, pourvu que les baraquements soient fournis en quantité suffisante, plusieurs centaines d'autres suivront parce qu'ils espèrent que bientôt il leur sera donné de voir relever leurs anciennes demeures. Il est certes temps de penser à améliorer la pénible situation actuelle, car déjà six familles réintégréées comprenant une cinquantaine de personnes sont reparties : causes alléguées : vie difficile et très chère, logements incommodes et insuffisants, suppression des allocations, pas ou guère d'apparence qu'on s'occupe en haut lieu de modifier la pénible situation actuelle, etc. On piétine sur place : des promesses, de belles paroles qui font penser que tout est pour le mieux à ceux qui ne savent pas les difficultés à vaincre, la patience, l'endurance et le courage qu'il faut avoir pour réintégrer sa commune quand elle a l'énorme désavantage d'être située en plein dans la zone rouge, comme c'est notre cas. Néanmoins dès que nos campagnards constateront qu'on veut réellement les aider, qu'on consent à les indemniser de leurs pertes, comme on le leur tant de fois promis ; si grand est leur amour du sol natal, leur énergie, leur bonne volonté, leur désir de se relever qu'il y aura bien peu de nos anciens habitants qui ne seront pas rentrés pour la fin de l'été 1920. Les rapatriements actuels (plus de 900 déjà) prouvent la véracité de mes assertions.

Le 23 mars 1920

24 décembre 1918

Le préfet aux maires du département

J'ai l'honneur de vous prier de dresser d'urgence une liste indiquant l'emplacement de toutes les munitions éparses sur le territoire de votre commune.

Soit à « l'Area commandant » le plus proche.

Cette liste dont vous conserverez un exemplaire à la

« Au Fil d'Illies »

mairie devra être remise au " Town-Major "

Vous voudrez bien prendre en outre les mesures nécessaires pour qu'un guide au courant puisse être mis en cas de besoin à la disposition des autorités britanniques chargées du service de l'enlèvement ou de la destruction des explosifs.

Demande de sursis

Le 12 janvier, le Maire d'Illies.

CERTIFICAT pour détachement temporaire aux travaux agricoles de militaires en service dans les régions Le nommé Carle Joseph de la classe 1919 service armé mobilisé comme maréchal des logis au 27ème régiment d'artillerie secteur 137 exerce dans la commune d'Illies et est employé dans la commune d'Illies l'exploitation sur laquelle doit travailler le bénéficiaire du détachement temporaire est d'une étendue de 109 hectares et comporte les cultures ci-après ; (assolement normal de l'année 1914) Blé 23 ha, Avoine 19 ha, prairies naturelles 9 ha, betteraves de sucrerie et de distilleries 23 ha, chicorée à café 25 ha tabac 10 ha.

A Illies le 12 janvier 1919

La Commission départementale de la main d'œuvre agricole propose un détachement temporaire de soixante jours, allant du " le plus tôt possible "

Lille le 22 janvier 1919

Aux armées, le 10 février 1919

A M le Président de la Commission de la main d'œuvre agricole

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance un sursis comme cultivateur de 110 hectares et distillateur d'alcool de betteraves à Illies. Je suis libérable avec la classe 06.

Ma présence est indispensable dès maintenant pour remettre en état et culture de suite les 110 hectares que j'exploite. De plus, mes ouvriers dont quelques uns sont par leur âge déjà démobilisés et attendent mon retour pour réintégrer le village et se remettre au travail. Ci-joint un certificat du Maire d'Illies de plus comme vous le verrez ce sursis m'a déjà était accordé par votre commission mais comme je dépends de l'autorité du général en chef, ma demande de sursis n'a pu être transmise.

Dans l'attente d'obtenir ce sursis etc.

J Carle, maréchal des logis, 27ème régiment d'artillerie, secteur 137.

Je, soussigné, Henri Delerue, maire d'Illies, Nord territoire récemment libéré, déclare que M Carle Joseph, maréchal des logis mobilisé aux armées classe 1909, veuf, père de deux enfants, serait de grande utilité pour la reconstruction du village d'Illies totalement détruit.

Les terres pouvant être remises de suite en état de culture et le soldat Carle y ayant une exploitation agricole de 110 hectares avec distillerie agricole et usine de chicorée, sa démobilisation au moins sa remise en sursis immédiate permettrait de récolter en 1919 les 110 hectares qu'il exploite, tout en assurant du travail à une partie de la population qui ne peut rentrer qu'avec promesse d'y trouver du travail assuré et de façon continue.

Le soldat Carle Joseph est renvoyé dans ses foyers.
Fait à Saint Omer le 18 juin 1919

Il faut de l'argent.

Le conseil municipal

Considérant que, dans les circonstances actuelles, la caisse municipale ne peut plus être alimentée par des bons de monnaie, et que ses recettes budgétaires normales sont pour la plupart irrécouvrables,

Qu'il importe cependant d'assurer le service des dépenses à la charge de la commune d'Illies ;

Invite Monsieur le Maire à demander à l'état de vouloir bien jusqu'à la reprise complète de la vie administrative consentir mensuellement à la commune les avances de fonds nécessaires aux besoins courants, tous droits respectifs étant réservés,

Fixe à la somme de trente mille francs la provision nécessaire pour assurer le paiement des allocations aux réfugiés et aux habitants privés de ressources des régions libérées, de la main d'œuvre de déblayement, réfection et entretien des routes, des salaires du secrétaire de mairie, de ses aides, du garde champêtre,

Je crois devoir vous faire connaître que la commune d'Illies compte une superficie de 1450 hectares de terre, et une population d'environ 1500 âmes avant la guerre.

Illies le 5 mars 1919

Lettre de M le Maire d'Illies à Monsieur Tilloy, Directeur du service financier à la Préfecture du Nord

Illies le 20 mars 1919

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants ;

Rentré depuis un mois environ à Illies où il y a actuellement plus de 200 habitants réintégrés, j'ai demandé il y a quelque temps déjà à M le Préfet du Nord un emprunt de 3.000 francs pour couvrir les dépenses à charge de ma commune, telles que frais de reconstruction, services municipaux, voirie, etc. ...

La commune d'Illies a été évacuée au commencement d'octobre 1914, et a tout particulièrement souffert de l'occupation ennemie ; usines, maisons, culture, dont

la culture spéciale du tabac, tout a été bouleversé, et l'on estime que les frais de reconstruction seront considérablement élevés.

La demande d'emprunt a été faite dans les mêmes conditions que celle des communes de Marquillies, Herlies, Wicres, qui ont obtenu satisfaction.

Ma demande d'emprunt ne porte pas la signature des conseillers municipaux étant donné que deux seulement ont réintégré Illies. Il est de toute urgence de mettre à ma disposition une somme de 20.000 francs à valoir sur la somme demandée. J'aurai sans aucun doute environ 400 habitants sous huitaine, les frais augmentent de pair avec la population et ne puis indéfiniment payer de ma propre caisse les dépenses communales d'autant plus qu'illies est tout aussi important que certaines communes des environs auxquelles des avances ont été consenties.

Je vous serais obligé de bien vouloir attirer l'attention de M le Préfet sur cet état de choses qui ne saurait se prolonger d'avantage.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Une annotation indique : L'avance de trente mille francs a été accordée par M le Préfet le 11 mars 1919 et la délibération renvoyée le lendemain. Fait le 21/03/1919.

Arrivée des chevaux

Le 13/03/1919, livraison d'une jument et d'un hongre provenant de la démobilisation de la 6ème armée.

Le 23/03/1919, livraison : 2 pour Masure-DEFIVES, 2 pour MASURE Victor, 2 pour GLORIAN Charles, 2 pour DERACHE Charles, 2 pour FREMEAUX Emilie, 2 pour RIGAUT Désiré, 2 pour DHALLUIN Omer, 2 pour DELAVAL Florimond et BŒUF Eugène, 2 pour LEROY Eugène, 1 pour CAILLET Oscar.

Le 8/04/1919, livraison : 1 pour Vve DECOURCELE, 1 pour Joël DUMORTIER, 1 pour Elisée CAILLET, 1 pour MASURE-DEFIVE, 2 pour VIEREN-DESUELLE, 2 pour Vve DEBARGE, 2 pour LEROUX Henri.

Le 12/04/1919, livraison : 1 pour MASURE-DEFIVE, PLANCQ-AEREN, GLORIAN PLANCQ Désiré, 2 pour APPOURCHAUX, 4 pour DELERUE Henri.

Ravitaillement

Assuré par le COMITE DE RAVITAILLEMENT DU NORD LIBERE avec le concours de la C. R. B. Région de Lille

Le 10/03/1919, livraison : 10 sacs pour 510kg de son

mélasse, 15 sacs pour 600kg de paille et 18 sacs pour 1200kg d'avoine.

Le 10/03/1919, livraison : 2 sacs pour 100kg de sel, 15 sacs pour 682kg de farine

Le 10/03/1919, livraison à la commune : 2 fûts pour 182kg de bœuf salé, 48 bidons pour 336l de lait sucré, 48 bidons pour 288l de lait non sucré, 6 caisses pour 153kg de savon Lenox, 3 paquets pour 36kg de macaroni, 1 paquet pour 30kg de pâtes, 1 carton pour 33kg de légumes secs et 3 cartons pour 98kg de bougies.

Le 10/03/1919 2, livraison à la commune : 3 fûts de saindoux, 3 fûts de café vert, 100kg de sucre, 100kg de riz, 100kg de haricots, 80kg de pois, 100kg de lentilles, 100kg de cacao et 2 caisses pour 455kg de lard.

Le 15/03/1919, livraison : 31 sacs pour 1890kg d'avoine et 40 sacs pour 1900kg de son mélassé.

Le 17 mars 1919 Le maire d'Illies achète à Aire sur La Lys 1 balance, 2 poids de 2K et 1 poids de 1k.

Le 21/03/1919, livraison de 185 kg de viande congelée.

Le 22/03/1919 livraison de : 25 sacs pour 113kg de farine de froment, 1 sac de 100kg de riz, 2 sacs pour 140kg de haricots blancs, 2 sacs pour 91kg de sucre, 4 sacs pour 240kg de café vert, 1 sac de 40kg de sel, 5 caisses pour 127kg de savon Lenox, 5 caisses pour 240l de lait sucré et 1 caisse de 32kg de bougies.

Le 22/03/1919 (Liénard) livraison de 70 sacs pour 4900kg d'avoine.

Le 31 mars 1919

La Préfecture a l'honneur de vous faire connaître qu'elle vous adresse les marchandises suivantes : 100 matelas usagés (crin) ; 200 couvertures ; 30 lits en fer pour 1 personne.

Destruction des tombes

Lille le 12 avril 1919

Le préfet du Nord aux maires

Il m'est signalé que, dans certaines régions dévastées où les travaux d'agriculture sont en train de reprendre, des cultivateurs ont, en labourant leurs terres, détruit des tombes militaires britanniques et françaises.

Afin d'éviter le retour de faits semblables, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rappeler aux cultivateurs de votre commune que toutes les tombes militaires, aussi bien alliées et ennemies que françaises, doivent être sauvegardées jusqu'au moment où les corps inhumés isolément seront regroupés dans des cimetières.

Les cimetières (NDLR Ici, le fonctionnaire aurait dû écrire « propriétaires ») ayant sur leur propriété une ou plusieurs tombes isolées qui constituent un obstacle à la mise en culture devront en aviser immédiatement

le service intéressé par l'intermédiaire du maire de la localité. Ces modifications de tombes isolées, faites avec le plus de précision possible, devront être adressées directement à M l'officier responsable de l'état civil à la mission militaires françaises attachée à l'armée britannique secteur postal 2, par l'entremise du Maire de la localité.

Des instructions seront immédiatement données pour l'enlèvement des tombes isolées et pour permettre aux cultivateurs intéressés d'entreprendre sans délai leurs travaux.

Demande de mariage

Le 23 avril 1919

Le procureur de la République écrit à M le Maire d'Illies

En réponse à votre lettre du 22 avril, je vous informe que les militaires des armées britanniques, désireux de contracter mariage avec une française, doivent, aux termes des circulaires du garde des Sceaux des 12 septembre 1917 et 1er mai 1918, doivent produire les pièces dont énumération suit : (liste assez longue, de quoi décourager le candidat au mariage).

On prépare l'avenir

Le 24 avril 1919

Bon pour un sac d'avoine pour la semence à M Elisée Caillet et à M Joël Dumortier.

Les tombes des soldats

Le 30 avril 1919

Le sous/lieutenant Clouard, officier de secteur à M le Maire d'Illies :

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître :

1° le nombre de militaires français, annamites, indo-chinois, ennemis inhumés depuis le 10 août 1914, sur le territoire de votre commune.

2° si ces militaires sont répartis : en cimetières militaires proprement dits, en cimetières communaux, ou en tombes isolés (en dehors de tout cimetière).

3° pour les militaires français, annamites et les indo-chinois, les renseignements suivants : a) nom et prénom ; b) grade ; c) régiment et compagnie ou formation ; d) classe ; e) recrutement et matricule ; f) date du décès ; g) lieu d'inhumation h) n° de la tombe i) formation qui a inhumé (inscrite au dos de la croix), et tous autres renseignements que vous pourriez avoir.

4° si toutes ces tombes militaires sont soigneusement entretenues, et par qui ?

5° si vous possédez des successions militaires (effets, papiers, argent,...) français, annamites, indo-chinois, ennemis.

6° si vous possédez des actes de décès n'ayant pas encore été envoyés au ministère (si vous en possédez, m'en envoyer un duplicata).

NB les plans que vous pourriez joindre me seraient également précieux, ainsi que les renseignements de tous ordres dans ce domaine.

Déplacement des tombes

Le 21 mai 1919

M le Préfet à M le Maire d'Illies

Je vous ai transmis, pour exécution, le 8 avril dernier, copie d'une décision de M le Général Commandant la 1ère Région, autorisant l'exhumation de corps de soldats allemands enterrés à Illies dans le potager de la propriété de M le docteur Gorez et leur ré inhumation dans le cimetière communal.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître la suite qui a été donnée à cette affaire.

Au dos d'une note du 21 juin 1920 (au sujet des frais occasionnés par les exhumations et déplacement des sépultures), il est inscrit manuellement : à Illies 1608 boches, 2 anglais, 2 français, 2 chinois ; Chez le docteur Gorez 203 boches, Chombart 218 boches. Signé A Lucas le 18 août 1920.

Un autre relevé indique que le sous-lieutenant Paul Mouillères, aviateur de l'escadrille MF16, Pilote de Marseille habitant cette commune est décédé le 23/11/1915, a été inhumé à Illies, et aussi, le maréchal des logis Sammarcelli Paul, observateur, lui aussi de l'escadrille MF16, habitant Paris, est décédé le 25/11/1915 et est inhumé à Illies. Les deux familles sont prévenues.

- Paul MOUILLERES né le 17/05/1891 à Marseille (34) classe 1911 à Montpellier N° 1364 affecté au 1er groupe d'aviation 1er GA Mort pour la France le 26/09/1915 à Lille Tué à l'ennemi Transcription à Sète (34)

- Paul SAMMACELO né le 20/03/1890 à Paris 8ème classe 1910 à Nice N° 1535 2ème groupe d'aviation Mort pour la France le 25/11/1915 à Illies chute d'avion Transcription le 3/08/1931 à Nice (06)

Antoine BAVIERE

Il faut garder le garde champêtre.

L'an mil neuf cent dix neuf, le six mai à dix huit heures, le conseil municipal s'est réuni ...

A SUIVRE

dans le prochain numéro

« Au Fil d'Illies »

Archives de la SHI

Usines DELERUE

*Plusieurs feuillets retracent l'histoire des usines
Delerue*

*Ces feuillets ont très certainement été écrits par
Chantal DHENNIN, suite à de nombreux entretiens
avec Madeleine DELERUE.*

1er feuillet

Historique de l'usine Delerue du 19^{ème} siècle à nos jours

L'exploitation Delerue c'était un tout, une usine avant tout, une exploitation agricole, le tout étant une source de travail assurée en dehors des travaux saisonniers par du personnel d'Illies qui pour une grande majorité était logé par la maison Delerue. Il était fait appel à de la main d'œuvre dans les communes environnantes quand les travaux de saisons l'exigeaient.

En 1936 lors du recensement on y dénombrait 57 ouvriers dont 12 en culture.

Il y avait un grand patron qui était toujours en activité à 68 ans.

Il était secondé par deux de ses fils, un industriel et l'autre en temps qu'agriculteur tous deux étaient nés à peu de chose près avec le siècle.

Du côté usine, il était fait confiance à un contremaître.

Les emplois de bureaux étaient assurés par un comptable aidé d'une sténo dactylo.

Pour faire face à l'entretien et les réparations, deux mécaniciens étaient nécessaires. Un menuisier avait été embauché pour tous travaux en rapport avec le bois.

Pour faire face aux exigences de main d'œuvre au sein de l'habitation, il y avait de quoi occuper une servante, une domestique de maison polyvalente et une journalière pour assurer les travaux ménagers.

Pour la sécurité et la surveillance de nuit, un veilleur de nuit était toujours en activité à 72 ans.

Pour une bonne organisation, tant pour l'usine que pour l'activité agricole, un magasinier avait de quoi s'occuper pour chapeauter en fournitures l'ensemble du personnel. Deux machinistes –chauffeurs– étaient employés à temps plein pour fournir l'énergie nécessaire toute l'année, et, quand le travail le permettait, un des chauffeurs se transformait en conducteur de véhicule hippomobile pour les déplacements du grand patron avant l'installation des véhicules automobiles.

Pour tous les travaux relatifs à la cour d'usine, deux ouvriers polyvalents en assuraient les tâches, aidés par du personnel moins qualifié au nombre de huit.

Pour utiliser les services d'un circuit ferroviaire « De-cauville », un conducteur de tracteur en avait la charge, c'était un moyen de transport sur rails qui permettait des déplacements fréquents jusque La Bassée, en effectuant,

ce qui était encore possible, la traversée de l'ancienne route Nationale, route de Lille.

Pour les déplacements et transports à plus grande distance, quatre chauffeurs y étaient employés.

Comme il était fait appel à des employés spécialisés nécessitant une formation approfondie, il était fait appel à des spécialistes, un chaudronnier, un ajusteur mécanicien et un mécanicien d'entretien.

Pour information : l'accident qui s'était produit par explosion pendant la nitrification du produit, par suite du non-refroidissement de l'appareil qui s'était embrasé pendant l'opération, n'était autre dû qu'à un excès de zèle de l'ouvrier qui croyant avoir bien fait son travail avait au contraire activé la combustion d'où l'explosion incriminée.

Les travaux de mise en conformité avec la réglementation en usage durèrent un an. L'usine est alors autorisée à fabriquer des parfums synthétiques et en particulier du « musc artificiel ».

2ème feuillet

Historique des exploitations DELERUE

Distillerie Delerue puis parfumerie, devenue usine de produits chimiques et par la suite, en raison de l'interruption d'activité, reprise par les Etablissements DELCY pour y établir un établissement de produits agro-alimentaire, une usine de salaisons.

L'ensemble des parties constituantes, situé rue de la platte Voie et rue de la Mairie, comprenait un atelier de fabrication, des cheminées d'usine, des bureaux, un logement servant d'habitation pour la famille du directeur. A proximité de l'usine se trouvaient les logements des contremaîtres et de certains ouvriers.

Une grande cour d'usine donnait également accès à un important corps de ferme pour l'exploitation agricole qui était complémentaire.

L'époque de construction remonte au 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle et le 1^{er} quart du 20^{ème}.

On en ignore l'auteur, le maître d'œuvre est inconnu.

C'est en 1873 que la distillerie de betteraves Delerue est construite.

Les frères font construire un four à potasse pour la calcination des résidus de mélasse en vue de fabriquer de l'alcool, la calcination des résidus de mélasse éviterait une pollution certaine des cours d'eau provoquant de nombreuses réclamations faites en Préfecture par les communes voisines dont celle d'Aubers.

Une demande officielle ayant été faite en Mairie, monsieur le maire Eugène Leroy en avait déjà fait la transmission le 4 mai 1873.

En février 1875, les réclamations fusent de toutes les communes voisines de La Bassée à Estaires.

Les ennuis continuent et le 23 février 1885, les distilleries Delerue et leur concurrente, la distillerie PEUVION

« Au Fil d'Illies »

située également à Illies, sont à nouveau incriminées pour insalubrité notoire par les communes voisines qui reçoivent au passage les eaux sales avant d'aller se jeter dans la Lys.

Le 12 octobre 1889, la Préfecture reconnaît une fois de plus l'insalubrité de l'usine.

En date du 18 février 1897, suite à de nombreuses réclamations, le Préfet reconnaît que les bassins de décantation sont dans des conditions tout à fait défectueuses et que les fossés sont trop petits, les produits rejetés se mélangeant à la vase contribuent à envaser tout le circuit des fossés environnants. Des experts sont nommés et des mises en demeure prononcées.

Toutes ces tracasseries administratives étant orchestrées par monsieur le Maire n'étant rien d'autre qu'un membre de la famille.

Malgré tous ces déboires, la distillerie de betteraves fonctionne jusqu'en 1905, date à laquelle, le 19 octobre 1905, les usines Delerue sollicitent l'autorisation d'exploiter à Illies section A du cadastre, une usine dénommée FABRIQUE d'éthers sulfurique jouxtant les bâtiments existants pour d'autres exploitations chimiques. Toutes les communes environnantes en sont avisés par « affichage public » on souhaitait que l'exploitation, aurait été possible pour le 24 février 1906.

3ème feuillet

Suite historique usine Delerue

Suite aux enquêtes traditionnelles qui ont été faites et leur suivi ayant fait l'objet de nombreuses correspondances, deux arrêtés préfectoraux datant, le premier du 19 février 1906, et le second du 23 avril 1907 autorisent la Parfumerie Delerue à produire de l'éther sulfurique, du coton nitré et du collodion.

La transition ne s'effectue pas sans heurts.

Le rapport sanitaire du 7 octobre 1910 évoque une explosion liée aux dangers de la nitrification.

Il résulterait cependant que l'accident survenu ne viserait pas la fabrication de l'éther sulfurique ou du collodion mais celle du « musc artificiel » qui a été ajouté aux deux autres produits.

Le préfet demande alors l'avis du Conseil départemental d'Hygiène pour connaître le classement des divers produits chimiques.

Il pourrait avoir assimilation à la fabrication de la nitrobenzine dans la 2ème classe des produits insalubres, dangereux et incommodes ne pouvant être exploités sans autorisation spéciale et régulière.

Suite à ces remarques Monsieur Delerue devra solliciter d'urgence, l'autorisation de maintenir en activité, la fabrication du musc artificiel. (Le musc naturel est une substance odorante utilisée en parfumerie et produite par certains mammifères, en particulier par des cervidés, alors que le musc végétal, c'est de l'huile tirée de la mauve musquée commentaire).

La fabrication du musc artificiel se faisait dans un hangar en plein air recouvert de carton et de matériaux non dangereux en cas d'explosion.

Le sol, en pierres dures rejointoyées afin d'éviter des infiltrations souterraines, était recouvert de sable.

La fabrication de ce produit était reconnue dangereuse et son classement a été demandé en nomenclature de produits dangereux et insalubres.

Le musc artificiel avait pour point de départ le métaxylyène et l'alcool isobutylique qui donne le métabutylyxylène trinitré.

Il fallait avoir recours à l'utilisation de salol, de salicylate de méthyle, anyle, terpène et terpinol.

Pour information : l'accident qui s'était produit par explosion pendant la nitrification du produit, par suite de non refroidissement de l'appareil qui s'était embrasé pendant l'opération, n'était dû qu'à un excès de zèle de l'ouvrier qui, croyant avoir bien fait son travail, avait au contraire activé la combustion, d'où l'explosion.

Les travaux de mise en conformité avec la réglementation en usage durèrent un an. L'usine est alors autorisée à fabriquer des parfums synthétiques et en particulier du musc artificiel.

Antoine BAVIERE

